REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

1

Ambassade de Madagascar
en Suisse

Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne

N°113-16 /RP/GNV/HCDH

NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève présente ses compliments au Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et se référant à Sa Note sous réf. WRGS/LOH/Res27/11 en date du 11 décembre 2015, a l'honneur de Lui faire parvenir ci-joint les réponses du Gouvernement malgache sur la mise en pratique du guide technique relatif à l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables.

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme les assurances de sa haute considération.

Genève le, 11 FEV. 2016

BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

Email : registry@ohchr.org
Fax : 022 917 9008

Réponse au questionnaire sur la résolution 27/11 du conseil des Droits de l'homme qui s'intitule « Mortalité et morbidité maternelles »

----x----

Mise en pratique du guide technique concernant l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables :

1. **Quelles mesures votre Gouvernement ou organisation ont-ils prises pour mettre en œuvre les recommandations contenus dans le rapport du haut commissaire concernant l'application du guide technique sur l'approche fondée sur les droits de l'homme à la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables ?**

- *Cadre politique et législatif :*
  - Engagement FP 2020
  - Elaboration du projet des Lois PF
  - Elaboration de la feuille de route pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale (ARMMN) et du plan opérationnel de ce document
  - Décret sur l'institutionnalisation de l'audit de décès maternel au niveau des formations sanitaires,

- *Accroissement de la demande en service de la Santé Maternelle Néonatale Infantile et Reproductive.*
  - Mise en œuvre périodique des campagnes : Semaine de la Santé de la Mère et de l'Enfant, Planning Familial, réparation des cas fistule obstétricale,

- Gratuité de services de soins : Produits contraceptifs, Kit Individuel d'Accouchement, intrants Opération Césarienne et Soins Obstétricale et Néonatal d'Urgence,
- Renforcement des activités de proximité : Stratégies Avancées, Stratégies Mobile, Cases/Centres CARMMA, services à base communautaire (PF communautaire, Chlorhéxidine, ...).
- Développement d'un système de référence contre référence aux réalités locales : mise en place de mutuelle/caisse de santé, moyens de transport/déplacement pour référence,

- *Amélioration des offres de services essentiels, de qualité et complets en SMNI*
  - Renforcement de compétence des agents de santé en Santé Maternel Néonatal et Reproductive: Soins Obstétrical et néonatal d'Urgences, Planning Familial (PF) Intégré y compris approche jeunes, Méthode de Longue Durée (MLD) y compris Planning Familial Post Partum compte tenu de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le domaine de santé reproductive : respect des droits du client, soins humanisés
  - Extension des centres et structures : Centre de santé Amis des Jeunes, Site PF/ MLD
  - Révision du protocole et curricula de formation en Santé Maternelle et Néonatale incluant le Soins Obstétrical et Néonatal d'Urgence,

- *Suivi et évaluation :*
  - Surveillance du décès maternel et monitoring SONU,
  - mise en place des bases de données relatives en santé de la reproduction,
  - fonctionnalisation du Score Card (suivi de la performance en santé maternelle néonatale et infantile)

2. **Le guide technique a-t-il permis à votre gouvernement ou organisation d'améliorer la condition d'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme ? Si oui, veuillez expliquer l'impact de cette compréhension pour la conception et la mise en œuvre de politique et programme dans ce domaine ?**

   Oui,

   - Prise en compte des déterminants socioculturels en santé de la femme et de l'enfant dans l'élaboration des stratégies de communication, des planifications des interventions multisectorielles en Pratique Familiale Essentielle,
   - Attention particulière à des groupes vulnérables : focus sur les interventions pour les adolescents et les femmes vivant dans des zones éloignées,
   - Priorisation des interventions à haut impact autour de la naissance,
   - Amélioration du plateau technique des formations sanitaires en matière de santé maternelle et reproductive.

3. **En mettant en œuvre l'agenda 2030 pour le développement durable et la « Global Strategy for Women's, Children's and Adolescent's Heath », tous deux basés sur des obligations internationales des droits de**

l'homme, comment est-ce que le guide technique peut aider votre Gouvernement ou organisation à élaborer des politiques et programmes pour prévenir la mortalité et morbidité maternelle ? veuillez spécifier les plans mises en place pour utiliser le guide technique dans cette optique ?

- Plan du Développement du Secteur Santé PDSS 2015-2019
- Feuille de Route pour l'Accélération de la Réduction de Mortalité Maternelle et Néonatale 2015-2019
- Engagement au FP 2020

4. **Quels sont les défis auxquels votre Gouvernement ou Organisations est confronté dans la mise en pratique du guide technique ? Veuillez développer la nature de ces défis et les mesures prises pour y remédier.**

- Difficultés rencontrés/ défis :
  - Accessibilités limitées aux offres de services : géographiques, infrastructures, financières)
  - Insuffisance de financement pour la mise en œuvre des interventions ;
  - Problèmes us et coutumes, certaines pratiques préjudiciables
- Mesures prises :
  - Renforcement de l'offre de proximité : stratégie avancée et mobile, service à base communautaire, mise en place du centre CARMMA dans des zones éloignées
  - Renforcement du mécanisme de financement au niveau communautaire : mutuelle de santé.

- Renforcement de plaidoyer pour la responsabilisation des autorités et leaders communautaires,
- Plaidoyer aux partenaires et au gouvernement pour l'augmentation des ressources en faveur de la santé maternelle et reproductive.